

TERRITOIRES
DU
RUANDA - URUNDI

N° 393/T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

— 3709

Réponse au n° R.M.P. 5629

du 12 septembre 1938

—
ANNEXE

—
OBJET :

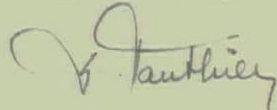
Mandat prise de corps
AMRI KATOTO alias AHMED

Monsieur l'Officier du Ministère Pu blic,

En réponse à votre émargée, j'ai l'honneur
de vous faire savoir que toutes les recherches entreprises
pour retrouver AMRI KATOTO alias AHMED n'ont pas abouti.

Ce condamné ou bien a fourni un faux nom
ou bien n'est pas originaire du territoire de Ruhengeri
où aucune trace de sa présence ou de son passage n'a pu
être relevé.

L'Administrateur territorial
D.Vauthier



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi à COSTERMANSVILLE

=====
: : : : : 2 3 3 3 =

Ruhengeri, le 20 décembre 1938



MANDAT DE PRISE DE CORPS

R.M.P.N°5629.-

647/T.T
le 2-9-38 PRO-JUSTITIA

Nous, Officier du Ministère public près le $\left\{ \begin{array}{l} \text{Tribunal de 1ère Instance de Cost'ville} \\ \text{Conseil de guerre d-} \end{array} \right.$

Vu le jugement du $\left\{ \begin{array}{l} \text{Tribunal de District du Kivu & séant à Costermansville} \\ \text{Conseil de guerre d-} \end{array} \right.$

en date du 22 août 1938.-

prononcé contre AMIRI KATOTO alias AHMED, fils de Zuimvira et de Kalinganire,
décédés, village Bushiro, chef Niamafa, Territoire de Ruhengeri,
attendu qu'il y a lieu de craindre que le District du Ruanda, ex-capita de commerce
à Rutshuru.-

ne se soustraie par la fuite à l'exécution
du dit jugement.

Vu l'article 144 du décret du 11 juillet 1923.

Mandons et ordonnons à tous huissiers et agents de la force publique d'appréhender au corps
le nommé AMIRI KATOTO AHMED à l'effet de quoi nous avons signé le présent mandat.

Fait à Costermansville, le 12 Septembre 1938.

L'Officier du Ministère Public,

Edmond t'SERSTEVENS.-



N° 3109 /R.M.P.5629. Transmis pour
exécution avec prière de m'aviser du
résultat des recherches effectuées, à
Monsieur l'Administrateur Territorial
à

RUHENGERRI.- (Ruanda)

Costermansville, le 12 Septembre 1938.-
Le Substitut du Procureur du Roi,
Edmond t'SERSTEVENS.-

